

**CORA**  
Société par actions simplifiée  
Au capital de 5 644 000 euros  
Domaine de Beaubourg - 1 rue du Chenil  
CS 30175 CROISSY-BEAUBOURG  
77435 MARNE-LA-VALLEE CEDEX 2  
786 920 306 RCS MEAUX

---

## **PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE**

**EN DATE DU 22 OCTOBRE 2024**

---

### **LA SOUSSIGNÉE :**

La société **DELPAREF**, société par actions simplifiée au capital de 11 127 355,99 euros dont le siège social est situé 93 avenue de Paris – 91300 MASSY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de EVRY sous le numéro 692 035 421 (Ci-après l' « **Associé Unique** »),

Représentée par la société **CARREFOUR FRANCE**, société par actions simplifiée au capital de 1 994 899 667,21 euros, dont le siège social est situé Z.I Route de Paris – 14120 MONDEVILLE, immatriculée au RCS de CAEN sous le numéro 672 050 085, (ci-après l' « **Associé Unique** »), Présidente de la Société DELPAREF,

Elle-même représentée par Alexandre DE PALMAS, en sa qualité de Président de la société **CARREFOUR FRANCE** ;  
Propriétaire de la totalité des 370 217 actions de la société **CORA** sus-désignée, (Ci-après la « **Société** »),

### **A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES PORTANT SUR :**

- Nomination d'un co-commissaire aux comptes ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

### **PREMIÈRE DECISION**

L'Associé Unique décide de nommer en qualité de co-commissaire aux comptes le cabinet DELOITTE & ASSOCIES, dont le siège social est situé à PARIS LA DEFENSE CEDEX (92908) – 6 Place de la Pyramide, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 572 028 041 à partir de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'au terme des décisions de l'Associé Unique appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2029.

### **DEUXIÈME DECISION**

L'Associé Unique confère tous pouvoirs :

- au président à l'effet de certifier conforme tous documents afférents directement ou indirectement aux décisions résultant des présentes (procès-verbal ...) ;
- au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Il confère plus particulièrement tous pouvoirs à LEGAL2DIGITAL sis à PARIS (75015) – 3 rue de Pondichéry, à l'effet d'effectuer, auprès des divers organismes concernés toutes les formalités de publicité légales subséquentes aux décisions objet des présentes, de procéder à toutes inscriptions ou déclarations modificatives au Registre du Commerce et des Sociétés ainsi qu'au Registre des Bénéficiaires Effectifs, de remplir tous imprimés, de signer toutes pièces, de faire toutes déclarations, de verser toutes sommes et en recevoir quittance et plus généralement, de faire le nécessaire pour la réalisation de ces formalités.

\*\*\*\*\*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'Associé Unique et Président et consigné sur le registre d'Assemblée Générale.

La société **DELPAREF**  
Représentée par sa Présidente, la société CARREFOUR FRANCE,  
Elle-même représentée par son Président, Monsieur Alexandre DE PALMAS

Signé par **Alexandre de  
PALMAS** le 22/10/2024 19:30



Le signataire reconnaît et convient expressément (i) qu'il a signé le présent document par voie électronique conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil, (ii) que cette signature électronique a la même valeur légale qu'une signature manuscrite, (iii) que le présent document signé électroniquement constitue l'original des présentes, établi et conservé dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité, (iv) que l'identité du signataire a été valablement établie et (v) que le présent document signé électroniquement constitue une preuve littérale au sens de l'article 1366 du Code civil et dispose de la même force probante qu'un écrit sur support papier. Le signataire convient que le présent document sera réputé signé le 22 octobre 2024, nonobstant la date effective d'apposition de la signature électronique indiquée ci-dessus.